Académie de Nantes

Collège SOLJENITSYNE

Route de Challans

851190 AIZENAY

Tél. 02 28 15 06 48

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Jeudi 30 janvier 2014

Ordre du jour

I/ Vie Pédagogique :

1. Préparation de la rentrée 2014-2015.

II/ Vie Financière

1. admission en non valeur
2. autorisation de recrutements de contrats aidés : régularisation

III/ Questions diverses

Le conseil d'administration a été convoqué par courrier en date du 19 janvier 2014. Le quorum étant atteint, le Principal ouvre la séance à 18h10. Sont excusés, Monsieur Perrin, conseiller général, Monsieur Adelée, commune d'Aizenay, Monsieur Laidin, communauté de commune, Monsieur Germain, personnalités qualifiées, Monsieur Tissier, agent comptable.

Le procès verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2013 est adopté à l'unanimité

Madame Vergereau, enseignante, est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Principal demande que l'ordre du jour soit inversé. Celui est accepté à l'unanimité.

I/ VIE FINANCIERE

1. Admission en non valeur

Monsieur le Principal demande aux membres du conseil d'accepter la demande d'admission en non valeur de créances contentieuses pour un montant total de 68,64 euros.

Monsieur le Gestionnaire précise que ces créances concernent une seule famille.

Ces admissions en non valeur de créances sont en nette progression. Aussi Monsieur le Gestionnaire précise qu'il présentera lors d'un prochain conseil d'administration un comparatif

Vote :
- Pour 18
- Contre 00
- Abstention 00

2. Autorisation de recrutements de contrats aidés

Monsieur le Principal rappelle que l'inspection académique l'avait autorisé courant octobre 2013 à engager un contrat aidé.
Lors de la séance du conseil d'administration du 5 novembre 2013, les membres du conseil l'avaient autorisé à signer la convention avec le lycée Touchard, centre mutualisateur du traitement des contrats aidés.

Madame Noémie Planchot est recrutée en contrat C.U.I du 6 novembre 2013 au 5 juillet 2014, conformément à la décision du conseil d'administration du 5 novembre 2005 autorisant le chef d'établissement à signer lesdits contrats.

Monsieur le Principal l'informe que Madame Planchot l'a avisé que depuis novembre, elle n'avait touché aucune rémunération.

Après contact téléphonique avec les services mutualisateurs, il s'avère que l'agent comptable estime que la délibération du conseil d'administration du 5

novembre 2005 est caduque, et demande que le celui-ci, dans une nouvelle délibération, autorise le chef d'établissement à recruter des contrats aidés et à signer tout document y afférant.

Monsieur le Principal s'étonne de cette interprétation Ainsi la doctrine administrative affirme que « sauf disposition contraire, les effets d'un acte administratif sur l'ordonnancement juridique s'appliquent sans limite de temps ». (*in Manuels Larcier : Droit administratif*).

Dans un courriel adressé au collège le 14 janvier 2014, le service mutualisateur précise « merci de mettre en paiement les salaires de Mme Planchot pour les mois de novembre, décembre et janvier signé du chef d'établissement et de l'agent comptable (+ cachets) ».

Monsieur le Principal indique qu'il a demandé à Monsieur le gestionnaire de se rapprocher de l'agent comptable du collège afin que cette avance soit faite dans les meilleurs délais. En retour Monsieur le gestionnaire l'avise que l'Agent comptable du collège refusera de mettre en paiement ladite avance. Pour lui il appartient au centre mutualisateur d'y procéder.

Devant cet imbroglio, Monsieur le Principal demande aux membres du conseil à titre de régularisation, de confirmer l'autorisation de recrutements de contrats aidés, afin que les salaires de Madame Planchot puissent être régularisés.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00

II/ VIE PEDAGOGIQUE

1. Préparation de la rentrée 2014-2015

Monsieur le Principal explique comment se prépare une rentrée. Dès le mois de septembre, le collège travaille avec les écoles primaires du secteur pour prévoir le nombre d'élèves entrant en 6ème à la rentrée suivante.

DGH et structure

Effectifs prévus : 610 élèves

Niveau	Nombre d'élèves
Sixième	170
Cinquième	150
Quatrième	150
Troisième	140
Total	**610**

Dotation **G**lobale **H**oraire : **719 heures** :

- **H**eures **P**ostes : 674.60

- **H**eures **S**upplémentaires **A**nnée : 44.40

Pour mémoire l'an dernier DGH : **685.60** (HP : 664.60, HSA : 21) effectif 600 élèves

La **D**otation **G**lobale **H**oraire permet une structure de 24 classes répartie ainsi :

- Sixième : 7 classes soit 24,29 élèves par classe
- Cinquième 6 classes soit 25 élèves par classe
- Quatrième 6 classes soit 25 élèves par classe
- Troisième 5 classes soit 28 élèves par classe

Si les effectifs de 3ème sont supérieurs aux prévisions, il sera demandé une 3ème supplémentaire ; inversement, si le nombre de 6ème est inférieur, il pourra y avoir une division en moins. Il y a une incertitude pour les élèves de La Génétouze qui ont le choix entre le collège d'Aizenay et celui des Gondoliers à La Roche sur Yon.

Il reste une base de 31,50 heures pour divers projets, parmi lesquels on peut reconduire les dispositifs d'aide et d'accompagnement déjà proposés au collège. Monsieur le Principal rappelle à ce propos que cette année verra la réécriture du Projet d'Etablissement.

Par ailleurs, il précise que cette année, il n'y aura ni création ni suppression de postes.

Les enseignants demandent la possibilité d'apporter une motion au PV. En effet, la dotation leur semble insuffisante pour pouvoir mener à bien tous les projets. En 2013/2014, l'aide à l'accompagnement disciplinaire s'élève à 21heures ; si l'on ajoute les heures d'Aide au Travail Personnel en 6ème, il reste à peine 3 heures pour des projets divers et fédérateurs.

(Arrivée de Madame Andrès à 18h30)

Un membre du conseil d'administration représentant les enseignants, lit la motion proposée qui reprend ces divers points et à laquelle s'associent les parents.

Monsieur le Principal souligne qu'actuellement les enseignants qui assurent des projets sont rémunérés en HSE sur les heures d'accompagnement éducatif… et il reconnaît « qu'on a de la chance d'avoir au collège une équipe qui fonctionne bien » et que les parents y apportent également une bonne dynamique.

L'accent est mis sur le profil défavorisé des élèves du collège qui manquent d'appétence pour «la chose scolaire ».

A ce propos, Monsieur le Principal félicite Madame Collet, principale adjointe, à l'origine du Parcours d'Accompagnement à l'Orientation en collaboration avec trois mairies du secteur et dont l'objectif est de « ne laisser personne au bord du chemin ».

Les représentants des parents d'élèves demandent si un travail est fait avec les parents pour motiver les élèves. Madame Collet précise alors que le PAO consiste en une rencontre avec les familles des élèves de 4ème et 3ème concernés et la conseillère d'orientation: pour raccrocher les élèves à un projet professionnel. Le PAO est un parcours en alternance avec les lycées professionnels.

De plus, il y a aussi des rencontres avec les parents des élèves de 6ème qui bénéficient d'un Parcours Personnalisé de Réussite Educative.

Monsieur le Principal et Madame Collet se proposent d'aller dans les écoles primaires du secteur pour présenter le collège et être au plus près des familles.

Il faut donc inscrire dans notre futur projet d'établissement des projets d'ouverture à l'orientation en développant le PAO par exemple. Monsieur le Principal précise qu'il va recevoir sa lettre de mission qui permettra d'élaborer le nouveau projet d'établissement.

Votants :	19
Pour :	06
Contre :	00
Abstention :	13

Les délégués parents évoquent leurs difficultés à voir se concrétiser leur projet de coopérative pour l'achat de fournitures scolaires. En effet, ils souhaiteraient une unanimité des parents, or tous n'ont pas répondu favorablement à l'enquête menée auprès d'eux. Ce projet de coopérative semble pourtant intéressant aux membres du CA et il doit être maintenu. Les enseignants s'engagent à donner la liste des fournitures pour la rentrée 2014 avant la journée Portes Ouvertes du 15 février pour diffusion auprès des parents des futurs élèves de 6ème.

Plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 19h40 et invite les membres du conseil à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire de séance

Monique Vergereau

le Président

Yves Gaudebert

Motion soumise au CA du 30-01-2014, par les représentants des enseignants du collège A.Soljenitsyne, concernant les effectifs et la DGH pour l'année 2013-2014 :

Les enseignants du collège A. Soljenitsyne déplorent que cette année encore, la DGH annoncée ne permette pas de prévoir dans tous les niveaux des effectifs adaptés aux difficultés du public que nous accueillons.

En effet, si nous choisissons d'alléger les effectifs de 6ème en créant une septième division, nos classes de 3ème seront en moyenne à 28 élèves, ce qui rend difficile, voire impossible, l'accompagnement individualisé dont beaucoup ont besoin pour aborder le DNB dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, la dotation, en l'état, ne nous permettra pas, à la fois de perpétuer les dispositifs déjà existants d'accompagnement et d'aide aux élèves (modules en mathématiques, en langue, en 6ème et 5ème, soutien en Histoire-géographie en 3ème, remédiation en français en 6ème, 5ème et 4ème), et de mettre en place d'autres projets susceptibles de fédérer les classes et motiver les élèves.

Or bon nombre de nos élèves font preuve d'un très grand déficit de motivation et d'ambition scolaire.

Nous ne pourrons donc pas atteindre les objectifs du Projet Académique de « conforter la réussite de tous les élèves, de ne laisser personne au bord du chemin, et de favoriser leur future insertion réussie dans la société », sans les moyens nécessaires pour un accompagnement très personnalisé, et pour la pérennisation de dispositifs d'aide, et de projets destinés à (re)motiver nos élèves.

C'est pourquoi, les représentants des enseignants ont décidé de s'abstenir de voter la dotation dans sa globalité.

Pour l'équipe enseignante, les membres du Conseil d'Administration.